

POLITIQUE D'OCTROI DE SOUTIENS FINANCIERS POUR STAGES D'ÉTÉ EN RECHERCHE

Dans le cadre des stages d'été en recherche, des soutiens financiers sont accordés par le Vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation (VDESRI) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS) de l'Université de Sherbrooke (UdeS) aux stagiaires qui effectuent un stage en recherche dans le laboratoire d'une professeure régulière ou d'un professeur régulier de la FMSS.

Les critères d'admissibilité, les mécanismes d'attribution et les engagements des stagiaires et des personnes responsables du stage sont décrits ci-dessous.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

Sont admissibles :

- Une personne étudiante du régime coopératif inscrite à temps complet à l'UdeS ou dans une autre université au trimestre d'été ; ou,
- Une personne étudiante du régime régulier inscrite à temps complet à l'UdeS ou dans une autre université au trimestre d'hiver précédant le trimestre de stage ; ou,
- Une personne étudiante inscrite dans un programme de Doctorat en médecine à l'UdeS ou dans une autre université (les mécanismes de sélection et/ou exigences particulières sont décrits aux pages 3 et 4) ; ou,
- Une personne étudiante inscrite dans un programme de maîtrise en Ergothérapie ou en Physiothérapie à l'UdeS ou dans une autre université (les mécanismes de sélection et/ou exigences particulières sont décrits aux pages 3 et 4) ; ou,
- Une personne étudiante inscrite dans un programme Master 1 ou 2 d'une université française ou belge francophone, faisant partie ou non d'une entente de collaboration avec l'UdeS (les mécanismes de sélection et/ou exigences particulières sont décrits aux pages 3 et 4).

De plus :

- La personne stagiaire ne doit pas déjà être diplômée de son programme d'étude au moment du stage ; et,
- La personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative équivalente à au moins 3,0/4,3 (B ou 70 %) ; et,
- La personne stagiaire doit effectuer son stage d'été sous la direction d'un ou des professeur(s) régulier(s) de la FMSS, peu importe le campus d'attache ; et,
- Seuls les stages impliquant une participation concrète à un projet de recherche sont admissibles à ce concours ; et,
- Le nombre d'heures travaillées par semaine doit être **d'au minimum 35 heures et d'au maximum 40 heures pour les stagiaires du régime coopératif et d'au minimum 30 heures pour les stagiaires du régime régulier.**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUES SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement pour ces octrois provient de différentes sources : de la FMSS, de fonds institutionnels, de fonds privés et d'organismes publics externes. Chaque source de financement peut exiger des critères d'admissibilité supplémentaires pour identifier les candidats admissibles :

Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS) : Toutes les personnes étudiantes admissibles selon les critères énumérés à la page 1 peuvent bénéficier d'un soutien financier de cette source. Les octrois sont de 2 500 \$ pour un stage de 12 à 16 semaines et de 2 000 \$ pour un stage de 6 à 11 semaines. Pour les stages de moins de 6 semaines, la valeur de l'octroi est déterminée au prorata du nombre de semaines travaillées.

Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et en Génie du Canada (CRSNG) : Ces octrois sont disponibles seulement si le quota pour l'année n'est pas déjà écoulé. Ces octrois de 6 000 \$ sont réservés aux personnes étudiantes avec un statut de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente qui sont inscrites dans des programmes de baccalauréat en sciences fondamentales de l'UdeS ou d'autres universités ; par exemple, biochimie de la santé, biologie, microbiologie, pharmacologie, etc. La personne étudiante doit avoir satisfait aux exigences de la première année d'études au baccalauréat (au moins deux trimestres complétés). Les responsables de stage doivent offrir un complément d'octroi d'au moins 25 % et le stage doit être d'une durée de 14, 15 ou 16 semaines. De plus, la personne stagiaire concernée ne doit pas avoir déjà obtenu un octroi financier de cet organisme dans la même année administrative ni obtenir ce financement plus de trois fois pendant ses années universitaires de premier cycle.

Gestion Global Excel et Fondation Molson : Ces octrois de 2 500 \$ sont réservés aux personnes étudiantes inscrites dans des programmes de baccalauréat en sciences fondamentales de l'Université Bishop's. Le stage doit être d'une durée minimale de 12 semaines.

Louiselle-Harel : Cet octroi de 2 500 \$ provient d'un fond privé dédié à la mémoire de Mme Louiselle Harel, la mère d'un étudiant diplômé au Doctorat en biochimie. Il est réservé exclusivement aux personnes étudiantes inscrites dans des programmes de baccalauréat en sciences fondamentales ou en sciences de la santé dont le projet de recherche porte sur le cancer. Le stage doit être d'une durée minimale de 12 semaines.

Mach-Gaensslen Foundation of Canada : La valeur exacte de ces octrois varie selon la durée du stage et du nombre de candidats admissibles, mais se situe entre 2 000 \$ et 2 500 \$ chacun. Ces octrois sont réservés aux personnes étudiantes inscrites au programme de Doctorat en médecine dont les projets de recherche portent sur la cardiologie, l'oncologie et la psychiatrie. La personne responsable du stage doit être membre du corps professoral régulier de la FMSS. De plus, les récipiendaires s'engagent à remplir des questionnaires fournis par l'organisme avant et après le stage.

SOUSSION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises par la personne responsable du stage par courriel à : VDES-Med@USherbrooke.ca **au plus tard le 16 mars 2022**. Les dossiers soumis pour le concours doivent inclure le formulaire de demande de soutien financier pour stage d'été dûment complété (disponible sur : <https://www.usherbrooke.ca/medecine/recherche/etudier-en-recherche/bourses-detudes-aux-cycles-superieures>) ainsi qu'une copie du relevé de notes (non officiel accepté pour les étudiants UdeS) de la personne étudiante incluant la moyenne cumulative et le nombre de crédits cumulés. Les personnes étudiantes s'engagent à effectuer le stage pour un projet précis si le soutien financier est octroyé. Aucun changement de responsable de stage ou de stagiaire ne sera accepté après la date limite de dépôt des candidatures.

MÉCANISMES DE SÉLECTION

Les dossiers des personnes candidates sont classés en ordre décroissant de moyenne cumulative*, puis une répartition des octrois est faite selon les critères de chaque source de financement, et ce, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires. Une liste d'attente est constituée pour les personnes candidates admissibles n'ayant pas reçu d'octroi en vue de potentiels désistements.

S'il y a désistement d'une personne stagiaire, le soutien financier est annulé pour ce stage. La liste d'attente, en ordre décroissant de moyenne cumulative, sert à octroyer le soutien financier de nouveau disponible à la prochaine personne admissible en liste d'attente.

*Pour l'évaluation des dossiers de candidature provenant des personnes étudiantes du programme de Doctorat en médecine de la FMSS de l'UdeS, le VDESRI sera appuyé par le Vice-décanat aux études médicales prédoctorales pour établir un classement des dossiers reçus puisque les relevés de notes issus de ce programme ne comprennent pas de moyenne cumulative chiffrée. Pour l'évaluation de tout autre dossier de candidature provenant de personnes étudiantes inscrites à un programme où aucune moyenne générale chiffrée n'est disponible, contactez VDES-Med@USherbrooke.ca avant la date limite pour être informé de la méthode d'évaluation qui s'applique à votre situation.

ENGAGEMENTS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU STAGE

La personne responsable du stage s'engage à :

- Offrir un stage de recherche en conformité avec ce qui avait été convenu avec la personne stagiaire recrutée en termes de contenu et de durée ; et,
- Apparier ou compléter la rémunération de la personne stagiaire **à partir de budgets UdeS** (ou veillera à transférer les sommes nécessaires dans une UBR de l'UdeS **avant le début du stage** si ces fonds proviennent de sources externes à l'UdeS). L'octroi obtenu, s'il y a lieu, combiné à la part de la personne responsable du stage doit couvrir le salaire prévu selon les taux fixés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour les stagiaires du régime coopératif (<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/salaire-paye/salaire>) ou selon les taux fixés dans la convention collective du SAREUS pour les autres stagiaires (<https://www.usherbrooke.ca/sareus/documents-officiels>) en respectant le nombre d'heures et de semaines de stage minimales qui s'appliquent selon l'entente de soutien financier que vous obtenez.
- S'assurer que la demande de réquisition salariale soit complétée au plus tard une semaine avant le début du stage afin d'éviter tout retard dans la rémunération de son stagiaire.

ENGAGEMENTS DE LA PERSONNE STAGIAIRE

La personne stagiaire s'engage à :

- Compléter le stage de recherche en conformité avec ce qui avait été convenu avec la personne responsable du stage en termes de contenu et de durée ; et,
- **Présenter une affiche à la Journée scientifique de 1^{er} cycle de la FMSS.** Les modalités de présentation à la Journée scientifique seront fournies aux personnes stagiaires qui seront retenues pour un soutien financier.
 - Exceptions et précisions :
 - Pour les personnes stagiaires inscrites à un régime coopératif UdeS : En plus de la présentation d'une affiche, un rapport de stage en recherche est exigé selon les directives du Service des stages et du développement professionnel (SSDP).
 - Pour les personnes stagiaires inscrites au programme de Doctorat en médecine ou de Maîtrise en réadaptation, veuillez prendre connaissance des exigences particulières détaillées plus bas.
 - Toute autre personne stagiaire doit présenter une affiche à la Journée scientifique de 1^{er} cycle de la FMSS à moins de convenir d'une alternative exceptionnelle avec le Secrétariat des études supérieures (VDES-Med@USherbrooke.ca).

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Personnes étudiantes inscrites au programme de Doctorat en médecine

Toute personne étudiante inscrite en 1^{re} ou 2^e année du programme de Doctorat en médecine au moment de la demande (16 mars 2022) pourrait faire reconnaître son stage comme activité complémentaire au programme de formation et lui valoir un (1) crédit. Les exigences de son programme sont détaillées en consultant l'intranet des études médicales prédoctorales : <https://www.usherbrooke.ca/etudes-medecine/intranet>. De plus, la personne étudiante doit remplir la section complémentaire « Volet Recherche » qu'elle annexera au travail réflexif qu'elle remettra au secrétariat des études médicales prédoctorales. Les modalités seront fournies aux personnes stagiaires retenues pour un soutien financier.

Les personnes étudiantes du programme de Doctorat en médecine qui ne s'inscrivent pas à l'activité complémentaire d'un (1) crédit doivent, quant à elles, au choix, présenter une affiche à la Journée scientifique de 1^{er} cycle de la FMSS ou rédiger un rapport de stage en recherche. Les modalités seront fournies aux personnes stagiaires retenues pour un soutien financier.

- Personnes étudiantes inscrites aux programmes de maîtrise en ergothérapie et en physiothérapie

La personne stagiaire doit, au choix, présenter une affiche à la Journée scientifique de 1^{er} cycle de la FMSS ou rédiger un rapport de stage en recherche. Les modalités seront fournies aux personnes stagiaires retenues pour un soutien financier.